

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 26 septembre, a adopté trois délibérations du gouvernement ; adopté 23 arrêtés et examiné 37 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour trois affaires.

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Compte tenu des difficultés financières que connaît la société Le Grand Large, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé temporairement, par voie de dérogation, sa prise de contrôle exclusif par le groupe Calonne *via* la société Socialait. Cette opération concerne le secteur de la transformation et de la distribution en gros des produits de la mer frais et fumés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise de contrôle exclusif du fonds de commerce de la station-service « Mobil » située à Ducos par la SAS Sermodis NC. Au vu de l'analyse concurrentielle effectuée, l'instruction réalisée par la direction des Affaires économiques conclut à l'absence d'atteinte à la concurrence.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise de contrôle exclusif de la SAS Restauration Française par la SARL Société Alimentaire Océanienne (Newrest Group Holding SA), sous condition de respect de certains engagements par le groupe Newrest, afin

que l'opération ne porte pas atteinte à la concurrence sur le marché de la restauration collective. Ces engagements soumis au contrôle d'un mandataire indépendant sont les suivants :

- baisser de 2 % le tarif des prestations de restauration auprès des cantines scolaires du grand Nouméa dès les prochains appels d'offres, et maintenir le même tarif pendant six ans (hors inflation et à périmètre équivalent) ;
 - prendre en charge les investissements dans les communes liés au process de conservation des aliments et revendre le matériel à sa valeur nette comptable aux caisses des écoles intéressées en cas de changement de prestataire ;
 - s'approvisionner à 25 % en matières premières auprès de producteurs locaux ;
 - s'orienter vers la préparation et la transformation de produits bruts pour favoriser la cuisine au détriment d'un simple assemblage de produits ;
 - favoriser le développement d'autres concurrents en ne développant pas de nouvelles activités (pendant un nombre d'années déterminés) auprès des infrastructures de santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraites....) et auprès des entreprises ou institutions hors scolaires et médico-social.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise de contrôle exclusif de la SARL Spiritech par la SAS Cegelec Nouvelle-Calédonie. Au vu de l'analyse concurrentielle effectuée, l'instruction conclut à l'absence d'atteinte à la concurrence.
 - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la publication des listes électorales de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie afin d'assurer le renouvellement de ses membres le 12 décembre prochain. Les électeurs se répartissent en trois collèges : le collège des exploitants agricoles, celui des petits exploitants agricoles et le collège des coopératives, associations et syndicats agricoles.
 - À la suite des dommages considérables subis par les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy causés par le passage de l'ouragan Irma, et par l'île de la Guadeloupe après le passage du cyclone Maria, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris trois arrêtés qui permettent de verser des subventions aux trois îles en vue de contribuer aux travaux de reconstruction d'infrastructures publiques :
 - cinq millions de francs à Saint-Martin,
 - cinq millions de francs à Saint-Barthélemy.
 - cinq millions de francs à la Guadeloupe.

> *Voir communiqué détaillé « Subventions aux Antilles »*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès pour l'examen des textes suivants :
 - trois projets de délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2016 (budget annexe de reversement, budget annexe de répartition, budget principal propre),
 - trois projets de délibération relative au budget supplémentaire 2017 de la Nouvelle-Calédonie (budget annexe de reversement, budget annexe de répartition, budget principal propre), Un projet de délibération portant diverses mesures d'ordre social (ticket modérateur).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Dans le cadre des parcours individualisés de formation professionnelle continue, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé 14 dossiers de stagiaires (formation et prise en charge).
- Dans le cadre des parcours individualisés de formation professionnelle continue, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les conditions de deux dossiers (formation et prise en charge).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé et modifié deux bourses territoriales de formation professionnelle continue.

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé pour la période qui s'étend du 29 octobre 2017 au 24 mars 2018 inclus, l'exploitation de services aériens réguliers inter-îles au départ des aérodromes de Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga par la société Air Loyauté, conformément au programme d'exploitation déposé par celle-ci le 5 septembre 2017. Plusieurs changements interviennent :
 - concernant les deux dernières rotations du lundi soir, le retour Lifou-Tiga est avancé d'une heure et quart, et la dernière rotation Lifou-Ouvéa est retardée de 45 minutes,
 - le vol entre Maré et Tiga du mercredi est supprimé, transformant la rotation triangulaire Lifou-Maré-Tiga-Lifou en rotation Lifou-Maré-Lifou.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, pour la période qui s'étend du 29 octobre 2017 au 24 mars 2018 inclus, l'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta de la compagnie aérienne Qantas, conformément au programme d'exploitation déposé par celle-ci le 5 septembre 2017. Aucune modification n'est à signaler sur le programme de base par rapport à la précédente saison.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, pour la période qui s'étend du 29 octobre 2017 au 24 mars 2017 inclus, l'exploitation des services aériens réguliers internationaux à l'arrivée et au départ de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta par la compagnie Air New Zealand, conformément au programme déposé par celle-ci le 5 septembre 2017. Ce programme ne présente pas de modifications majeures par rapport à celui de la saison précédente et maintient une offre de sièges équivalente entre Auckland et Nouméa, avec deux rotations régulières par semaine sur le même type d'appareil (A320). Comme l'année précédente, huit rotations supplémentaires sont programmées le lundi sur la période du 11 décembre 2017 au 3 février 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, pour la période qui s'étend du 29 octobre 2017 au 24 mars 2018 inclus, l'exploitation des services aériens réguliers internationaux à l'arrivée et au départ de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta par la société Air Vanuatu, conformément au programme d'exploitation déposé par celle-ci le 5 septembre 2017. Le programme de base ne présente pas d'évolution par rapport à celui de la saison précédente et maintient une offre de sièges équivalente entre Port-Vila et Nouméa, avec quatre rotations régulières par semaine sur le même type d'appareil (ATR72). Le transporteur a programmé une série de 11 rotations supplémentaires en provenance et à destination de Port-Vila pendant la très haute saison, essentiellement les vendredis et lundis. Air Vanuatu opère avec un ATR72-600 venu remplacer l'ATR72-500 à la fin de l'année dernière.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, pour la période qui s'étend du 29 octobre 2017 au 24 mars 2018 inclus, l'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta par la société Air Calédonie International, conformément au programme déposé par celle-ci le 05 septembre 2017. Aucun changement significatif n'est à noter par rapport au programme de la saison précédente.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, pour la période qui s'étend du 29 octobre 2017 au 24 mars 2018 inclus, l'exploitation commerciale de services aériens réguliers internationaux entre Nouméa et Los Angeles par la société Air Tahiti Nui, conformément au programme déposé par celle-ci le 14 septembre 2017. Hormis quelques modifications d'horaires mineures, il n'y a pas de changement par rapport au programme de la saison précédente.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 34 le nombre de postes ouverts au titre des premier (30 postes) et second concours (quatre postes) externes pour le recrutement des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 25 le nombre de postes ouverts au titre des premier (23 postes) et second concours (deux postes) externes pour le recrutement des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement Abeilles Ambulances (entreprise de transports sanitaires terrestres) sur la commune du Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé et renouvelé l'agrément d'une liste de sages-femmes pour la pratique de dépistages anonymes et gratuits de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a immatriculé la société « CFM INDOSUEZ CONSEIL EN INVESTISSEMENT » au Registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Divers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorable sur des demandes de visa de long séjour, trois avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 28 avis favorables sur des autorisations de travail dont un concerne les projets miniers.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de décret portant modification des annexes du décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.